



## Ville de Corbas :

Allez sur le site de la ville de Corbas puis sur la page d'accueil  
<http://www.ville-corbas.fr/>

Cliquez maintenant sur Paiement en ligne (en bas à droite).

1/ Vous êtes maintenant redirigé automatiquement vers le site de paiement en ligne grâce au lien figurant sur le site de la ville de Corbas.

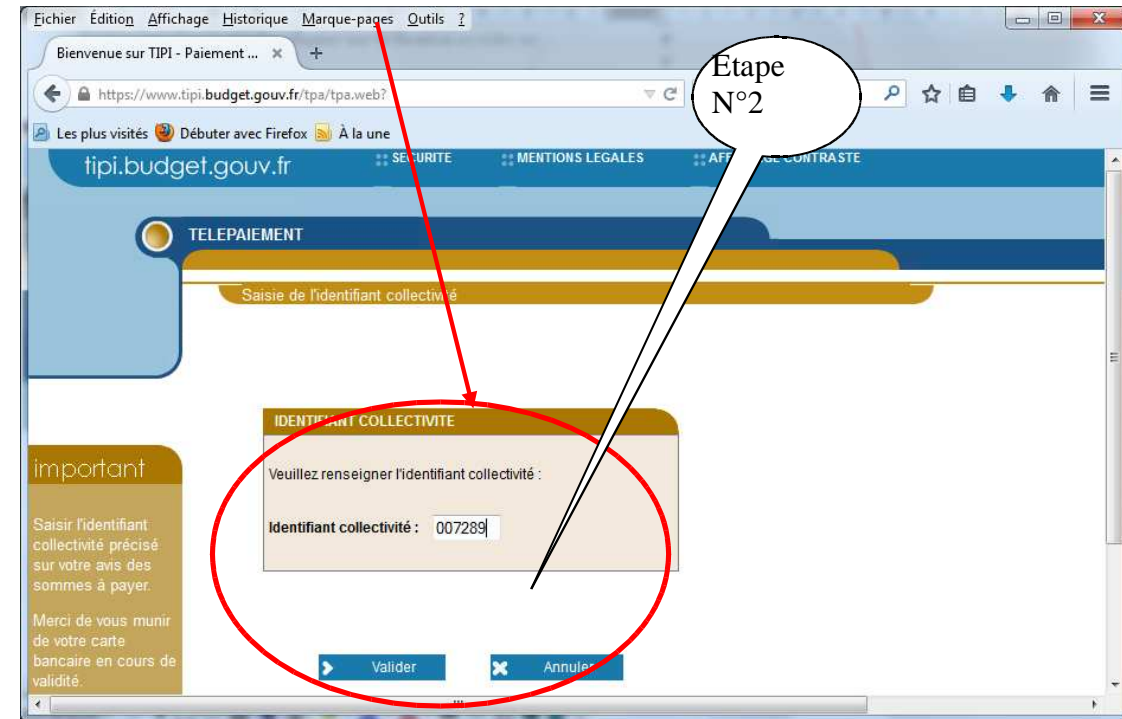
Il vous faut maintenant **cliquer sur le bouton** accéder au paiement :



Etape  
N°1

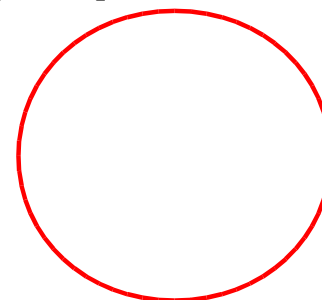
## mode d'emploi pour le paiement en ligne

2/ Renseignez maintenant l'identifiant collectivité de la ville de Corbas qui est le **007289**



puis cliquez sur Valider.

➤ Valider





RÉFÉRENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité :

Référence de la dette : 2014-620-1

Montant : 28,40

Adresse électronique : renseigner une adresse mail valable (pour l'envoi du reçu)

Confirmez l'adresse saisie :

Étape N°3

Étape N°4

Étape N°5

- 3/ Etapes 3, 4 et 5 : renseignez maintenant
- la référence de la somme due grâce à l'avis de somme à payer (l'étape n°3 dans notre exemple) et
  - le **montant total** de la somme due sans oublier les centimes (c'est le Net à payer) avec les centimes soit **28,40 dans notre exemple** (l'étape n°4 dans notre exemple)
  - votre adresse mail qui vous permettra de recevoir automatiquement par mail votre reçu (l'étape n°5 dans notre exemple).

puis **cliquez sur valider**



4/ Dernière étape : les renseignements que vous avez saisis apparaissent maintenant automatiquement. Choisissez votre mode de paiement (votre type de Carte Bleue).

DETTE A PAYER

Collectivité

Référence de la dette

Montant

Adresse électronique

Choix du type de carte :

puis cliquez sur **continuer** pour achever votre paiement en ligne.

VILLE DE CORBAS

VILLE DE CORBAS  
PLACE CHARLES JOCTEUR  
69960 CORBAS  
BDF 30001 00497 E698000000 21

AVIS DES SOMMES A PAYER

Paiement : TRESORERIE DE ST SYMPHORIEN D'OZON  
 RUE CENTRALE 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON  
 BDF 30001 00497 E698000000 21

Emetteur : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2014      Journée : 23/04/2014

Bordereau : 62      Titre : 620

Emis et rendu exécutoire le  
Adjointe aux finances  
Danièle POTIRON

Débiteur : M

69960 CORBAS (FRANCE)

DESCRIPTION	HT	TVA	TTC
COURS COLLECTIF	0,00	0,00	28,40
Imputation : (7062 - 311 - )			
Net à Payer			28,40

Étape N°4

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.262 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-6, D.1617-23, R.2342-4, R3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par chèque ou en espèces à la caisse du comptable chargé de recouvrement: veuillez rapporter à nos caisses le présent avis en venant payer, un reçu vous sera adressé.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé de recouvrement: nous joignons à l'avis exécutoire à votre chèque, sans le coller ni l'annuler, UN BILLET d'assignation de somme au Trésor Public, dans votre intérêt nous vous recommandons de joindre à votre chèque un récépissé de la collectivité dont que des références de la somme due vous sera adressé.
- Sur internet, avec votre carte bancaire: <http://www.ville-corbas.fr>

REMERCIEMENTS, REGLEMENTS, DIFFICULTES DE PaiEMENT :

- **Sur internet:** si vous souhaitez obtenir des renseignements sur la décharge de la somme due ou si vous souhaitez opter pour un autre mode de paiement, contactez-nous au service de la collectivité ou du Trésorier délégué de la collectivité.
- **Régularisation:** si vous avez une régularisation à effectuer, adressez-vous aux caisses de la collectivité ou de la trésorerie déléguée en lieu et place de la collectivité.
- **Attention:** la collectivité ne pourra pas accepter sans la date et le numéro de la facture.

VOIES DE RECOURS: Vous avez deux mois à compter de la publication du présent avis (article L. 1617-6 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme réclamée et obtenir le remboursement de la somme.

VOIES DE RECOURS: Vous avez deux mois à compter de la publication du présent avis (article L. 1617-6 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme réclamée et obtenir le remboursement de la somme.

\* Si vous souhaitez être avisé et si vous souhaitez les solutions liées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier du télépaiement. Vous pouvez aussi bénéficier de la solution de paiement par carte bancaire.

Étape N°3

Papillon détachable - Références à rappeler

VILLE DE CORBAS BUDGET PRINCIPAL

TRESORERIE DE ST SYMPHORIEN D'OZON  
RUE CENTRALE 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON  
BDF 30001 00497 E698000000 21

Paiement sur internet par CB : <http://www.ville-corbas.fr>      Identifiant collectivité : 007288      Référence de la dette : 2014-620-1

Exercice : 2014      Journée : 23/04/2014      Bordereau : 62      Titre : 620

Débiteur : M      Net à Payer : 28,40 €

Imputations : 7062 / 311 (28,40)